

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE  
CANTON DE DOMONT  
COMMUNE DE SAINT-PRIX

DEC 2024/002

**DECISION DU MAIRE**  
**CONTRAT DE CESSION DU DROIT DE REPRESENTATION D'UN SPECTACLE**  
**« UNE DANSEUSE DANS LA BIBLIOTHEQUE » LE 20 JANVIER 2024**

Le Maire de la Commune de SAINT-PRIX,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et suivants,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020 n° 2020-014 décidant de donner délégation à Madame le Maire de la totalité des dispositions prévues aux articles L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le contrat de cession du droit de représentation d'un spectacle proposé par la Compagnie Fanfare Blême sise 94 rue du Faubourg du Temple – 75011 PARIS, pour la réalisation de 2 représentations du spectacle « Une danseuse dans la bibliothèque », dans le cadre de la nuit de la lecture, le 20 janvier 2024 à 11h00 et à 16h00, à Saint-Prix, à la médiathèque Alexandra David-Néel, d'un montant de 739,60 € T.T.C.,

CONSIDERANT qu'il est entendu que le partenaire s'est assuré de la disponibilité de la médiathèque Alexandra David-Néel de Saint-Prix à la date du spectacle.

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Autorise la signature du contrat de cession du droit de représentation d'un spectacle proposé par la Compagnie Fanfare Blême sise 94 rue du Faubourg du Temple – 75011 PARIS, pour la réalisation de 2 représentations du spectacle « Une danseuse dans la bibliothèque », dans le cadre de la nuit de la lecture, le 20 janvier 2024 à 11h00 et à 16h00, à Saint-Prix, à la médiathèque Alexandra David-Néel, d'un montant de 739,60 € T.T.C.

**Article 2** : La dépense sera imputée à l'article 6228 – gestionnaire Culture.

**Article 3** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois et il en sera rendu compte au prochain conseil municipal.

Fait à Saint-Prix, le 15/01/2024

Géline VILLECOURT  
Maire

